

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 22 octobre 2020

Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

2 points sont ajoutés en urgence :

- Confirmation de l'arrêté du Bourgmestre relatif aux réunions numériques du Conseil communal : cet ajout est approuvé par 24 voix pour et 1 contre (Marc Installé). Ce point est ajouté à l'ordre du jour et sera traité en tant que point 1.
- Résidence Geurts : quarantaine : cet ajout est approuvé à l'unanimité des voix. Ce point est ajouté à l'ordre du jour et sera traité en tant que point 3.

SEANCE PUBLIQUE

1. Confirmation de l'arrêté du Bourgmestre relatif aux réunions numériques du Conseil communal. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 voix contre (Marc Installé).
2. Procès-verbal du Conseil Communal du 10/09/2020. Ce point est approuvé par 23 voix pour, 1 voix contre (Marc Installé) et 1 abstention (Roger Mertens).
3. Résidence Geurts : quarantaine. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Adaptation n° 1 du plan pluriannuel 2020-2025 de la commune et du CPAS de Wemmel. Le Conseil communal approuve sa partie de l'adaptation n° 1 du plan pluriannuel par 22 voix pour et 3 abstentions (Said Kheddoumi, Marc Installé et Houda Khamal Arbit). L'adaptation n° 1 du plan pluriannuel est approuvée dans son ensemble par 23 voix pour et 2 abstentions (Said Kheddoumi et Marc Installé).
5. Adaptation n° 1 du plan pluriannuel 2020-2025 de la Fabrique d'Eglise Saint-Servais de Wemmel. Ce point est approuvé par 22 voix pour et 3 abstentions (Didier Noltincx, Said Kheddoumi et Marc Installé).
6. Adhésion à TMVW S-division. Ce point est approuvé par 19 voix pour, 2 voix contre (Said Kheddoumi et Houda Khamal Arbit) et 4 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Marc Installé et Driss Fadoul).

7. Modification au règlement supplémentaire sur la circulation routière : mise en place d'une zone 30. Ce point est approuvé par 20 voix pour, 1 voix contre (Marc Installé) et 4 abstentions (Said Kheddoumi, Driss Fadoul, Houda Khamal Arbit et Carol Delers).
8. COVID-19 – bons d'achat en soutien de l'économie locale. Ce point est approuvé par 23 voix pour, 1 voix contre (Marc Installé) et 1 abstention (Said Kheddoumi).
9. Wemmel hivernal: concours. Un amendement est proposé séance tenante, à savoir remplacer au point 4 « En disposant à l'extérieur (façade, jardin de devant, balcon, ...) ou à l'intérieur des décorations de Noël ou d'hiver, des illuminations, etc. » par « En disposant à l'extérieur (façade, jardin de devant, balcon, ...) des décorations de Noël ou d'hiver, des illuminations, etc. ». Cet amendement est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Said Kheddoumi). Le point dans son ensemble est approuvé par 23 voix pour et 2 abstentions (Said Kheddoumi et Carol Delers).
10. TMVS dv : Assemblée générale extraordinaire du 08/12/2020 – approbation de l'ordre du jour et désignation d'un représentant. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 2 abstentions (Marc Installé et Houda Khamal Arbit).
11. Sibelgas : Assemblée générale extraordinaire du 22/12/2020 – approbation de l'ordre du jour et désignation des représentants. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
12. I.B.E.G. : Assemblée générale extraordinaire du 22/12/2020 – approbation de l'ordre du jour et désignation des représentants. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
13. Proposition de dates pour les Conseils communaux de 2021. Il est pris connaissance de ce point.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Marc Installé

- Demande où en est dans le dossier concernant la problématique des jeunes qui traînent dans la rue. Le bourgmestre et l'échevin De Visscher font le point de la situation.

- Demande si l'on a déjà reçu une réponse des autorités fédérales ou des autorités flamandes à sa question concernant les facilités linguistiques. Le bourgmestre répond que la question a été posée au gouverneur.

- Fait remarquer que les emplacements de stationnement aménagés dans l'avenue des Béatitudes aux abords de l'école ne peuvent pas être utilisés par les riverains en raison de l'interdiction de stationnement. Il demande si la période durant laquelle l'interdiction de stationnement s'applique pourrait être modifiée. L'échevin Jonckheere commente ce point.

Erwin Ollivier

- Signale que le comportement des automobilistes laisse à désirer dans la rue Fr. Robbrechts. Il s'enquiert des vitesses qui sont enregistrées par le compteur de vitesse électronique. Le bourgmestre commente ce point.

Monique Froment

- Demande si un compteur de vitesse pourrait aussi être installé dans la rue du Panorama. Le bourgmestre lui répond.

Mireille Van Acker

- Signale qu'en raison des travaux de voirie réalisés au CC De Zandloper, la situation de circulation y est dangereuse, en particulier à hauteur des passages pour piétons et cyclistes. L'échevin De Visscher commente ce point.

Carol Delers

- Indique qu'il a contacté le centre d'appels de la Communauté flamande et a ainsi appris qu'il était possible de demander des documents en français. Le directeur général va examiner ce point plus en détail.

Les prochaines assemblées du Conseil communal se tiendront le 19/11 et le 17/12/2020.

En application des articles 32 et 278 du décret sur l'administration locale, le rapport de séance est disponible sous la forme d'un enregistrement audio sur le site Internet www.wemmel.be. Les questions orales commencent à 01:54.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 27/10/2020

Par ordonnance :
Le directeur général
AUDREY MONSIEUR

Le président
VEERLE HAEMERS

